

sacrement de pénitence, est toujours ratifié dans le ciel, pourvu que la personne qui s'en confesse soit véritablement pénitente.

D. Les prêtres donnent-ils l'absolution toutes les fois que l'on va à confesse ?

R. Non, les prêtres ne donnent pas l'absolution, toutes les fois que l'on va à confesse : ils jugent quelquefois à propos de la différer, pour s'assurer des dispositions des pénitents, et leur donner le temps de s'y mieux préparer.

XXIII. LEÇON.

D. Quand le moment de se confesser est arrivé, que faut-il faire ?

R. Quand le moment de se confesser est arrivé, il faut aller se mettre à genoux auprès du confesseur, de manière à ne pas le regarder en face, faire sur soi le signe de la croix, et dire :

EN FRANÇAIS :

Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché.

Je confesse à Dieu, etc. p. 5. jusqu'à par ma faute.

D. Que fait-on ensuite ?

R. Ensuite on dit 1^o combien il y a de temps qu'on a été à confesse ; 2^o si on a reçu l'absolution, la dernière fois ; 3^o si on a accompli la pénitence imposée : puis on commence sa confession, en disant à chaque péché : *mon père, je m'accuse de.....*

D. Quand on a fini d'accuser ses péchés, que faut-il faire ?

R. Quand on a fini d'accuser ses péchés, il faut dire : " Je m'accuse de plus de bien d'autres péchés, que je ne connais pas, et de ceux de toute ma vie, j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution. "

Puis tout de suite on achève le *confiteor* en disant :

EN FRANÇAIS :

Par ma faute, etc.

EN LATIN :

Meâ culpâ, etc.

D. Si le confesseur juge à propos de donner l'absolution, que faut-il faire, pendant qu'il la donne ?

R. Si le confesseur juge à propos de donner l'absolution, il faut, pendant qu'il la donne, s'exciter de nouveau à la contrition, et en faire un acte de tout son cœur.

D. Quelle prière faut-il dire, pour remercier Dieu, après avoir reçu l'absolution ?

R. Pour remercier Dieu, après avoir reçu l'absolution, ceux qui ne savent pas lire peuvent dire la prière suivante : (Voyez cette prière dans le Petit Catéchisme, page 52).